



Gros temps pour les agents

Que du flou à la Communauté urbaine (CU)

Dans le cadre du transfert dans la communauté urbaine de toutes et tous les agents de Caen la mer et des services des communes transférées, nous sommes plus de 2000 agents à composer cet collectivité.

Or, bien que la rémunération de chacun et chacune d'entre-nous soit maintenue, le maintien des acquis sur le temps de travail, aides à la restauration primes diverses internes à vos collectivités d'origine reste flou.

Les acquis pas acquis

C'est pourquoi il nous faut être vigilant-es, car pour Sud il est inenvisageable que les agents transférés ne bénéficient pas du même traitement, des acquis de la communauté d'agglomération Caen la mer ou qu'ils et elles perdent leurs acquis de leur collectivités d'origine.

Un dialogue social.....

Comme vous le savez, Caen la mer a entamé une session de « dialogue social » avec les organisations syndicales. Il est question de 3 thèmes : Conditions et temps de travail (fériés, absences autorisées, temps de travail,...), Carrières et Rémunérations (NBI, reclassements, promotions et avancements par points,...), et fonctionnement des syndicats (décharges syndicales, évaluation des représentant-es du personnel).

.....à la manière de Caen la mer

Contrairement à ce qu'il est écrit sur la lettre d'info transmise avec le bulletin de paie de septembre 2016, ce ne sont pas les organisations syndicales qui se rencontrent pour débattre des conditions et du temps de travail, mais bel et bien Caen la mer qui nous convoque à ces réunions dans lesquelles il est question de l'harmonisation des conditions de travail entre Caen la mer, la ville de Caen et le CCAS.

Nous sommes certain-es à revendiquer une harmonisation au « mieux disant » de ces 3 collectivités, mais il n'en est pas question !

L'heure est aux économies et à la régression sociale !

Ces discussions doivent déboucher sur de nouveaux accords sur les conditions de travail dans la Communauté Urbaine qui concerne et impacte toutes et tous les agents qui y sont transféré-e-s.

Syndicat Sud Collectivités Territoriales Basse-Normandie

23 Rue Pasteur 14120 MONDEVILLE

02 31 44 49 83 - 06 33 15 92 63 mail : sudctbn@gmail.com ; site : www.sudctbn.org

Et le progrès social ?

Sud considère que ces futurs accords doivent être synonymes de progrès social surtout dans la période de « vache maigre » que nous vivons dans tous les services. La surcharge de travail, les heures supplémentaires, la pression managériale, le manque de personnel que subissent toutes et tous les agents devraient au moins être pris en compte, reconnus, notamment par une augmentation du régime indemnitaire.

Des pertes d'acquis ?

C'est pourquoi SUD souhaite vous informer de l'évolution de ces travaux, et refusera de cautionner la perte d'acquis ou l'aggravation des conditions de travail et restera vigilant afin de ne pas accepter des nouveaux dispositifs qui se révéleraient néfastes à terme pour les carrières de nos collègues.



PPCR, RIFSEEP

Les agents des collectivités territoriales subissent déjà, ou subiront dès 2017 les effets du PPCR (« accords » Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations, que Sud-Solidaires a refusé nationalement de signer) et verront le calcul de leur régime indemnitaire modifié par un nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP : composé de deux primes : d'une part, une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) , versée mensuellement, d'autre part, un complément indemnitaire annuel (CIA).

Décisifs nos conditions de travail

Les premiers mois de la Communauté Urbaine Caen la mer sont décisifs pour nos futures conditions de travail.

Parce que nous pensons que seule l'action collective paie, il faut être uni-es et se battre pour le maintien de nos acquis et de nos conditions de travail.

Elections professionnelles en avril

Les élections professionnelles à venir vont, début avril, déterminer quels seront les syndicats qui vous défendront dans cette période incertaine pour la fonction publique territoriale.

Si vous souhaitez nous rejoindre, obtenir des informations, ou tout simplement nous rencontrer.

Syndicat Sud Collectivités Territoriales Basse-Normandie

23 Rue Pasteur 14120 MONDEVILLE

02 31 44 49 83 - 06 33 15 92 63 mail : sudctbn@gmail.com ; site : www.sudctbn.org